

RCS : POINTE A PITRE

Code greffe : 9712

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de POINTE A PITRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 01457

Numéro SIREN : 889 238 747

Nom ou dénomination : A.C ELEC

Ce dépôt a été enregistré le 27/06/2023 sous le numéro de dépôt B2023/002481

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	14/09/2020	et clos le	31/12/2021	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			☐		
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			☐		

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
A.C. ELEC 14 MONTAUBAN 97190 LE GOSIER France	14 MONTAUBAN 97190 LE GOSIER
SIRET 88923874700014	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :
SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées	Travaux d'installation électrique	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	☐
--------------------	-----------------------------------	--	--------------------------

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

(cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	4 404
	Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes	☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W				

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	
--	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cbc/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	☐
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :	☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

ECF ☐ Nom et adresse du prestataire	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? ☐ OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé : SAGE
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	Tél : -
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA	Date : 01/09/2022 Lieu : LE GOSIER
	Qualité : PRÉSIDENT
	Nom du signataire : M BREDET ASWAD

Copie certifiée conforme

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2022

Désignation de l'entreprise <u>A.C. ELEC</u>										Néant ☐ *					
Adresse de l'entreprise <u>14 MONTAUBAN 97190 LE GOSIER</u>															
SIREN <u>8 8 9 2 3 8 7 4 7</u>															
Durée de l'exercice en nombre de mois* <u>1 6</u>										Durée de l'exercice précédent* <u>0</u>					
Exercice N clos le 3 1 1 2 0 2 1															
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles		Fonds commercial *		010		012								
			Autres *		014	508	016	208		299					
	Immobilisations corporelles *				028	992	030	292		700					
	Immobilisations financières * (1)				040		042								
	Total I (5)				044	1 500	048	500		999					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052									
		Marchandises *		060		062									
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066										
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	3 630	070			3 630						
		Autres* (3)		072	4 111	074			4 111						
	Valeurs mobilières de placement		080		082										
	Disponibilités		084	12 918	086			12 918							
	Charges constatées d'avance*		092		094										
Total II		096	20 659	098			20 659								
Total général (I + II)										110	22 159	112	500		21 658
PASSIF												Exercice N I		NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*				120					1 000					
	Écarts de réévaluation				124										
	Réserve légale				126										
	Réserves réglementées*				130										
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* <u>131</u>)				132										
	Report à nouveau				134										
	Résultat de l'exercice				136			(8 417)							
	Provisions réglementées				140										
	Total I				142			(7 417)							
Provisions pour risques et charges				Total II	154										
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156										
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164										
	Fournisseurs et comptes rattachés*				166			9 265							
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : <u>169</u> 3 505)				172			19 810							
	Produits constatés d'avance				174										
Total III				176			29 075								
Total général (I + II + III)										180					21 658
REVENUS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195								
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		1 500						
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184								

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise A.C. FLEC

Néant ☐ *

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le

3 1 1 3 2 0 2 2

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210	
	Production vendue	Biens	215		214	
		Services*	217		218	139 671
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222
	Production immobilisée*				224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
	Autres produits				230	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	139 671
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stock (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	59 052
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)		243		244
	Rémunérations du personnel*				250	53 005
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	5 634
	Dotations aux amortissements*				254	500
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
	Total des charges d'exploitation (II)				264	148 086

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	(8 415)
Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)		294	1
Produits exceptionnels (IV)					290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300	
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquièmes D)	348				
Impôts sur les bénéfices* (VII)					306	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)					310	(8 417)

B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. I, le déficit comptable col. 2	312		314	8 417
---------------------	--	--	-----	--	-----	-------

RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles*		322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf. page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
DÉDUCTIONS	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU-TE (44 octies A)	987	342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44 sexies A)	989	
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quindecies)	138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		Investissements outre-mer	344	
	ZFANG (44 quaterdecies)	345				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993	
	Créanc report en arrière du déficit	346		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)	655	350
	Dont divers :			Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)	645	
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)	643		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)	648	
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)	647		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies E)	990	
	Déduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies F)	641				
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649				

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfices col. 1	352		354	9 409
					Déficit col. 2				

Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356						
	Déficits antérieurs reportables : *							360	

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfices col. 1	357		359	
					Déficit col. 2				

A.C ELEC
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 1 000 EUROS

SIEGE SOCIAL :
14 MONTAUBAN
97190 LE GOSIER

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 28 JANVIER 2023

L'an deux mil vingt-trois et le 28 janvier, à 18 heures, les associés de la société "A.C ELEC", Société par actions simplifiée au capital de 1 000 €, divisé en 40 actions de 25 € chacune, se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale Ordinaire, sur la convocation de la gérance faite conformément aux statuts.

Sont présents :

Mr. MILORD Clifford, propriétaire de 20 actions,
Mr. BREDENT Aswad, propriétaire de 20 actions,

Formant un total de 40 actions,

Représentants la totalité du capital social, et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer et est habilitée à prendre toutes décisions à la majorité requise.

L'assemblée est présidée par Mr. BREDENT Aswad, Président.

Le Président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Le rapport de gestion sur les comptes de l'exercice 2021,
- Approbation des comptes et quitus à donner à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice 2021,
- Rémunération de la gérance au titre de l'exercice 2021,
- Pouvoirs pour formalités.
- Questions diverses.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Le rapport de gestion du Gérant,
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée,
- L'inventaire, le bilan, le compte de résultat et annexes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des actionnaires plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes les questions au gérant, ce dont l'assemblée lui en donne acte.

Lecture est ensuite donnée du rapport de la gérance. Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président mets successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des actionnaires approuve les termes du rapport de gestion sur la situation de la société durant l'exercice clos le 31 décembre 2021 et sur son évolution prévisible ainsi que les comptes et le bilan de cet exercice tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne quitus à la gérance de sa gestion pour cet exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition de la Gérance, décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021, qui s'élève à - 9 409 €, comme suit

- Report à nouveau -9 409 €

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 143 bis du Code générale des impôts, prend acte qu'il n'y a pas eu de sommes distribuées au titre des exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, approuve les termes dudit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'Assemblée générale approuve la non rémunération du Président pour l'exercice 2021. Elle ne fixe aucune rémunération pour l'exercice 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RESOLUTION

Pas de questions diverses.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIÈME RESOLUTION

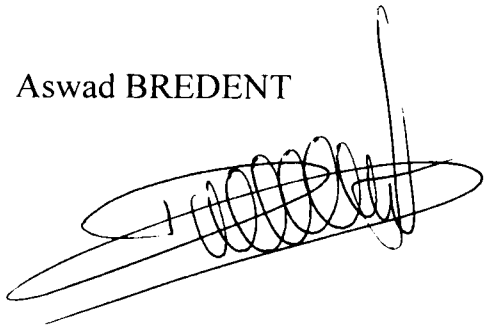
Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un extrait des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président de séance.

Aswad BREDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long vertical stroke, positioned below the printed name.